

RISQUES ET REGLES DE SECURITE POUR L'UTILISATION DE LA SCIE AUTOMATIQUE ULTRA

Utilisation des machines uniquement en présence des enseignants ou des techniciens

- Conserver leurs abords propres et dégagés (article L4221-1 du Code du Travail).
- Porter des vêtements ajustés et non flottants (article R4323-19 du Code du Travail).



RISQUES :



- Lésions par écrasement ou par cisaille.
- Lésions résultant de l'impact de projectiles (éventuellement très chaud)
 - Blessures aux mains, et aux bras.
 - Coupures.
 - Entraînement de vêtement
 - Ecrasement de la main
 - Electrocutation.
 - Incendie.

SÉCURITÉ :

- Veillez au bon bridage des pièces à scier.
- Utiliser des vitesses de coupe et avances appropriées.



En cas de doutes demander aux enseignants et aux techniciens.